

Déclaration Liminaire

Madame la Secrétaire générale,

Depuis désormais 3 ans, l'action sociale interministérielle est attaquée de toute part, que ce soit sur le plan budgétaire, sur les prestations ou plus globalement sur sa structuration.

Les coupes sombres des technocrates de Bercy ont conduit le budget de l'action sociale interministérielle à s'effondrer de presque 50 % en trois ans, impactant sans discernement les agents et leurs familles.

En premier lieu, les retraités se sont vus tout simplement exclus de la prestation des Chèque Vacances, alors même que ce soutien vertueux, permet de financer les programmes d'action sociale des enfants de personnels, des aînés, des aidants, mais aussi des familles en difficulté économique.

Dans le prolongement d'une politique à la « tronçonneuse », la première tranche des Chèques Emplois Services Universels (CESU), dédiés à la garde d'enfants de 0 à 6 ans, a été purement supprimé d'un trait de plume, évinçant ainsi un nombre important de famille du ministère de la Justice d'une prestation essentielle dans la garde d'enfants.

D'un côté, la Fonction Publique cherche à matérialiser un accord égalité professionnelle Femme / Homme et de l'autre, il retire un bloc essentiel du soutien à la parentalité... Cherchez l'erreur !

Sur le volet socio culturel, les Sections Régionales Interministérielles d'Action Sociale (SRIAS), ont vu leurs dotations coupées de 40 %, limitant ainsi les actions de proximité offertes aux personnels sur leurs territoires.

Enfin, sur la structuration, la Fonction Publique, en grand simplificateur a créé contre l'avis de **l'UNSa**, une instance complémentaire (FS5), qu'elle n'arrive pas à faire fonctionner...

Heureusement, pourrait-on dire, que du côté du ministère de la Justice, l'action sociale bénéficie d'une dynamique bien plus favorable, avec depuis 3 ans des budgets en croissance, mais ceux-ci n'ont pas vocation à pallier les carences du socle commun de la Fonction Publique.

En effet, malgré la pénurie de logements sociaux disponibles à la réservation, et l'absence prolongée de chargé d'études dans les services, les réservations de logements sociaux se poursuivent.

L'UNSa Justice et l'USM exigent que le poste de chargé d'étude inoccupé depuis 8 mois soit pourvu pour répondre à cet enjeu majeur de loger nos collègues.

L'UNSa Justice et l'USM attendent que les conventions sur les régions tendues se poursuivent pour répondre aux besoins des collègues, notamment ceux qui sont primo affectés.

Les loyers doivent favoriser l'économie des familles et les typologies doivent correspondre à la sociologie des recrutements, notamment des personnels issus des régions du Pacifique (Nouvelle Calédonie et Polynésie Française), avec des logements de qualité adaptés aux familles.

L'anticipation des ouvertures des futurs établissements pénitentiaires (Villepinte, Crisenoy, etc...) doit se concrétiser dans les délais les plus contraints, afin d'éviter le marasme qu'ont connus les agents à l'ouverture des Baumettes à Marseille.

L'UNSa Justice et l'USM s'inquiètent par ailleurs vivement, s'agissant l'orientation qu'est en train de prendre le projet de construction de logements sur Fleury-Mérogis et Savigny-sur-Orge, particulièrement sur le niveau des loyers, sachant par ailleurs que le terrain est mis à disposition gracieusement, et qu'une dotation de 3,5 Millions serait mobilisée.

Pour nos deux organisations syndicales nous réitérons que le projet présenté ne peut se poursuivre en l'état !

Afin de sécuriser le logement des agents de ce ressort géographique, pour **l'UNSa Justice et l'USM**, il convient de poursuivre les réservations de logements sociaux auprès des bailleurs.

Enfin, si le PBIMJ (Prêt Bonifié Immobilier) connaît une progression pour 2026, il convient de repenser le modèle pour le rendre plus efficient, et qu'il profite au plus grand nombre.

Concernant les Outremers, et plus particulièrement la zone Pacifique (Nouvelle Calédonie et Polynésie Française), l'UNSa Justice et l'USM se félicitent du développement de l'action sociale visant une équité territoriale vis-à-vis de l'hexagone.

En effet, que ce soit sur le développement de la restauration, de l'accès à la garde d'enfants, de la présence du service social, des colonies de vacances, du tissu associatif, en deux ans, le niveau et l'accès aux prestations sociales et devenu équivalent à la plus part des régions hexagonales.

L'UNSa Justice et l'USM attendent qu'une approche identique se déploie sur l'ensemble des départements et régions d'outremer.

L'UNSa Justice et l'USM déplorent par ailleurs, que l'évolution de l'Action Sociale de proximité n'ai pas pu progresser plus rapidement. Le temps dédiés aux acteurs sociaux est viscéralement insuffisant, le positionnement des membres des Conseils Régionaux d'Action Sociale (CRAS) doit être recentré comme incontournable régionalement, et devenir un acteur du quotidien sur l'ensemble du périmètre opérationnel, particulièrement s'agissant de la restauration.

L'UNSa Justice et l'USM attendent une évolution rapide du cadre et des textes régissant l'Action Sociale de proximité et des moyens alloués aux acteurs de celle-ci.

S'agissant des travaux engagés au plan national sous l'égide du CNAS, **l'UNSa Justice et l'USM** prennent acte du chemin parcouru, mais souhaite sans détour que nos travaux se poursuivent dans le cadre d'une évolution pédagogique et stratégique sur la base d'un nouveau cadre d'emploi homogène pour l'ensemble des gestionnaires, par un pilotage national rendu possible.

Plus précisément, si l'UNSa Justice et l'USM se félicitent des évolutions liées aux grilles tarifaires déployées les années antérieures (notamment près de 20 000 agents qui sont passés à un tarif inférieur), il n'en demeure pas moins que les travaux de pilotage n'avancent pas au rythme attendu, particulièrement face à l'absence de chargé d'étude national sur ce sujet.

Aujourd'hui les premiers éléments sont en train d'être posés, notamment avec la mise en place du vadémécum ou les arbitrages rédigés par note du secrétariat général. Toutefois, certains DRHAS n'ont toujours pas intégrés leur obligation d'associer les membres des CRAS dans le pilotage des nouvelles conventions impactant les établissements, juridictions ou structures de proximité. Cela doit changer rapidement !

Parce que les mêmes causes produisant les mêmes effets, **l'UNSa Justice et l'USM** sauront vous le rappeler lors des futurs dérapages budgétaires annoncés, liés à des initiatives régionales unilatérales, faisant abstraction des réglementations et par la même, reléguant aux oubliettes votre autorité Mme la Secrétaire générale.

L'UNSa Justice
l'action utile !

Paris, le 7 juillet 2026

Le Secrétaire général
Jean François FORGET